

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

<p><b>ABONNEMENTS :</b> MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus. Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.</p>	<p><b>DIRECTION et RÉDACTION :</b> au Secrétariat du Gouvernement. <b>ADMINISTRATION :</b> à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.</p>	<p><b>INSERTIONS :</b> Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré. S'adresser au Gérant, place de la Visitation.</p>
--	--	--

## SOMMAIRE.

### PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant promotion d'Officiers de l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine nommant deux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'honneur de Première classe.  
Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'honneur de Deuxième classe.

### ECHOS ET NOUVELLES :

Citation à l'ordre du régiment.

### ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

## PARTIE OFFICIELLE

N° 2572.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. le Chanoine Léon Pauthier, Vicaire Général, Inspecteur des Écoles ;  
Lazare-Sixte Raybaudi, Greffier en chef près la Cour d'Appel.

Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le douze novembre mil neuf cent seize.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :  
Le Ministre d'État,  
Signé : E. FLACH.

N° 2573.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Raymond Chauvet, Ingénieur des Travaux du Port ;  
Hector-Louis Caruta, Attaché à Notre Cabinet Civil.

Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le douze novembre mil neuf cent seize.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :  
Le Ministre d'État,  
Signé : E. FLACH.

N° 2574.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée à :

MM. Nicolas Marquet, Inspecteur des Services Electriques de Notre Palais et des Bâtiments Domaniaux ;

Henri Bertrand, Chef tapissier de Notre Palais et des Bâtiments Domaniaux.

Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le douze novembre mil neuf cent seize.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :  
Le Ministre d'État,  
Signé : E. FLACH.

N° 2575.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux sieurs :

Maurice Oliva, maréchal des logis à la Compagnie de Nos Carabiniers ;  
Antoine-Joseph-Robert Millo, carabinier ;

Eugène-André Carle, carabinier.

Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le douze novembre mil neuf cent seize.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :  
Le Ministre d'État,  
Signé : E. FLACH.

## ÉCHOS & NOUVELLES

L'agent Adoult Joséphin, actuellement adjudant à la 4<sup>e</sup> compagnie du 163<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

« Excellent sous-officier, ayant donné en toutes circonstances les preuves d'une grande bravoure et du plus beau sang-froid. Le 29 mars 1916 est allé, sous un bombardement des plus violents, reconnaître un ouvrage qu'il devait occuper dans un secteur particulièrement dangereux. A été blessé. »  
Adoult a été décoré de la Croix de Guerre.

## ÉTUDES HISTORIQUES

LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

Suite (A)

Il est question d'elle dans une lettre écrite à Destouches, neuf ans après les précédentes, le 10 novembre 1730 : « Vous ferez grand plaisir à Madame de Valentinois de vous montrer souvent chez elle quand elle sera de retour à Paris. C'est une musicienne et vous trouverez qu'elle n'accompagne point mal du clavecin. »

A quoi Destouches répondait le 24 novembre : « J'userai de la permission que me donne Madame la Duchesse de Valentinois de lui faire quelquefois la cour à Paris. Je serai témoin et admirateur de ses talents et j'aurai l'honneur de lui parler de vous, ressource bien consolante contre la nécessité de l'absence. »

La seconde fille du Prince, Marguerite-Camille, princesse de Carladez, paraissait être sa préférée, bien qu'il les aimât toutes les trois profondément. Dans l'intimité, il l'appelait *Poupon*. La part qu'elle prenait aux spectacles du Palais est indiquée dans la lettre suivante qu'Antoine I<sup>er</sup> écrivait le 5 janvier 1712 à M. le comte de Brioux :

« Monsieur le Grand (2) vous donnera volontiers audience sur nos filles, particulièrement sur Poupon, qui paie mieux que jamais de sa personne dans les petits spectacles où nous exerçons ses talents. »

Mademoiselle de Carladez faisait mieux encore : elle consentait à renforcer les musiciens du Palais lorsqu'ils allaient se faire apprécier au dehors, comme nous le verrons en parlant d'un concert donné à Aix en 1719 par des artistes monégasques avec le concours de la jeune Princesse.

Elle épousa en 1720 le prince d'Isenghien, héritier d'une grande famille de noblesse belge. Lorsqu'elle eut quitté Monaco, le Prince entretint avec elle une correspondance fort suivie, remplie de traits touchants et éloquents que lui inspire sa tendresse pour cette fille chérie.

Quelques mois après le mariage, le 13 novembre 1721, le Prince, craignant qu'elle ne délaissât la musique, lui écrivait :

« Je te prie de me dire si tu as planté là ou non la musique et ton clavecin. Si une passion plus forte et justement placée (j'en conviens) a éteint

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

(2) Monsieur le Grand était le nom donné habituellement à Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, beau-père du prince Antoine.

toutes les autres en toi, adieu clavecin et musique ! Ta sœur Chabeuil prétend que son cher clavecin, quoi qu'il arrive, ne lui sera jamais indifférent. Ma foy, elle a raison, elle y excelle. Je t'envoie une liste de toutes les pièces qu'elle joue. »

La suite de la correspondance prouve que Madame la princesse d'Isenghien resta, comme lorsqu'elle était Mademoiselle de Carladez, fidèle à l'art favori de sa famille. Nous pourrions l'appuyer par maintes citations. Bornons-nous à rappeler ce que nous avons dit en signalant des partitions du compositeur Gilles dans la bibliothèque musicale du prince Antoine : Pendant la semaine sainte de 1727, la Princesse prêtait son concours à un Concert Spirituel à Paris et elle y brillait à côté des meilleurs artistes du temps en exécutant un motet, le *Diligant*, de ce vieux maître. Son père lui en avait envoyé la partition reproduite, d'après l'original conservé dans sa bibliothèque, par les copistes qu'il entretenait au Palais. (Lettres des 28 janvier, 7 mars et 18 avril 1727.)

Dans une de ces lettres, celle du 28 janvier 1727, nous relevons un paragraphe où le Prince dit à sa fille : « J'ay été ravi d'augmenter ta bibliothèque des œuvres de Monsieur de Lully sans prétendre à ton remerciement. »

Et le même jour, il écrivait à son cousin le marquis de Grimaldi, en parlant de sa chère Poupon : « Je lui ay fait avec un très grand plaisir le petit présent des œuvres de Lully, sachant bien par son goût que je ne pouvais lui en faire un plus agréable. »

Dans une lettre adressée plus tard, le 4 juillet 1730, à la princesse d'Isenghien, nous trouvons ce passage :

« Je te sais bon gré d'avoir augmenté de plusieurs livres ta bibliothèque musicale. J'accrois aussi la mienne tous les jours. »

On voit par ces quelques citations que les goûts du père et ceux de la fille sont toujours restés pareils.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le 18 mars 1915, les hoirs de M. Vincent-Jérôme PARODI, en son vivant hôtelier à Monte Carlo, ont cédé, sous diverses conditions suspensives, à M. Etienne BLENGINO, boucher, demeurant aussi à Monte Carlo, tous leurs droits dans la Société en nom collectif, ayant existé entre MM. Parodi et Blengino, de laquelle dépend notamment le fonds de commerce de l'*Hôtel-Restaurant d'Europe*, exploité à Monte Carlo, avenue des Citronniers.

Cette cession a été réitérée, après l'accomplissement des conditions suspensives, aux termes d'un autre acte reçu par M<sup>e</sup> Antoine Blanc, suppléant ledit M<sup>e</sup> Eymin, notaire, le 11 novembre 1916.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

A. BLANC,  
Suppléant M<sup>e</sup> EYMIN, notaire.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

#### Saison de la Côte d'Azur

A partir du 22 novembre, le rapide de nuit de 1<sup>re</sup> classe quittant Paris à 20 h. 15, actuellement limité à Marseille, sera prolongé jusqu'à Menton et sa marche sera très accélérée entre Marseille et Menton.

Paris, départ 20 h. 15 ; Nice, arrivée 13 h. ; Menton, arrivée 14 h. 06.

Couchettes, lits-salons, avec ou sans draps, wagons-lits. Wagon-restaurant entre Lyon et Menton.

Dans le sens inverse, le premier départ de Menton du train de retour, avec marche très accélérée, aura lieu le 24 novembre :

Menton, départ 13 h. 45 ; Nice, départ 14 h. 52 ; Cannes, départ 15 h. 31 ; Toulon, départ 17 h. 35 ; Marseille, départ 18 h. 55 ; Paris, arrivée 7 h. 48.

Couchettes, lits-salons, avec ou sans draps, wagons-lits. Wagon-restaurant entre Menton et Lyon.

### VENTE APRÈS DÉCÈS

d'un fonds de commerce dénommé

#### BAR DE LA GARE

exploité à Monaco, commune de la Condamine, avenue du Castelleretto, n° 12 ; ensemble le matériel, objets mobiliers et marchandises en dépendant.

S'adresser pour tous renseignements, à M. Cioco, curateur de la succession vacante Andres, au Greffe général de Monaco.

### Diction :: Déclamation

LES GESTES LE MAINTIEN

Cours autorisé par le Gouvernement

#### LEÇONS PARTICULIÈRES

22, Rue de Millo

Mardi et Vendredi, de 2 à 4 heures

M<sup>me</sup> Germaine ORCELLE

Ex-Pensionnaire

du Théâtre National de l'Odéon et du Vaudeville

Écrire : Hôtel Beau-Rivage, Nice

### SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865

Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :  
Rue Grimaldi, 43 (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce  
Paiements et envois de Fonds :: Chèques  
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse  
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres  
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts  
 Paiement de tous coupons Français et Etrangers  
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux  
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

## ÉLECTRICITÉ

Application Générale

### DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN

DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

##### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.259 et 41.260.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 44.620 et 53.447.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 26.387 et 26.388.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, substituant M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 43.178.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19.985.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.287 et 17.628.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 1<sup>er</sup> juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinquièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 31.879 et 84.716.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 102.698 à 102.705.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 5.326, 6.202, 49.137 et 38.858.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

##### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

##### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.